

DICRIM Brézins

01/06/2022

Risque

INONDATION – CRUE TORRENTIELLE



Le Rival est un cours d'eau du bassin versant Bièvre Liers Valloire qui partage la commune de Brézins en deux, dans le sens est/ouest. Il est alimenté par différents autres petits cours d'eau situés dans les coteaux (secteur La Forteresse...), et de fortes précipitations sur ces zones sont susceptibles d'engendrer une augmentation brutale de son débit et de son niveau.

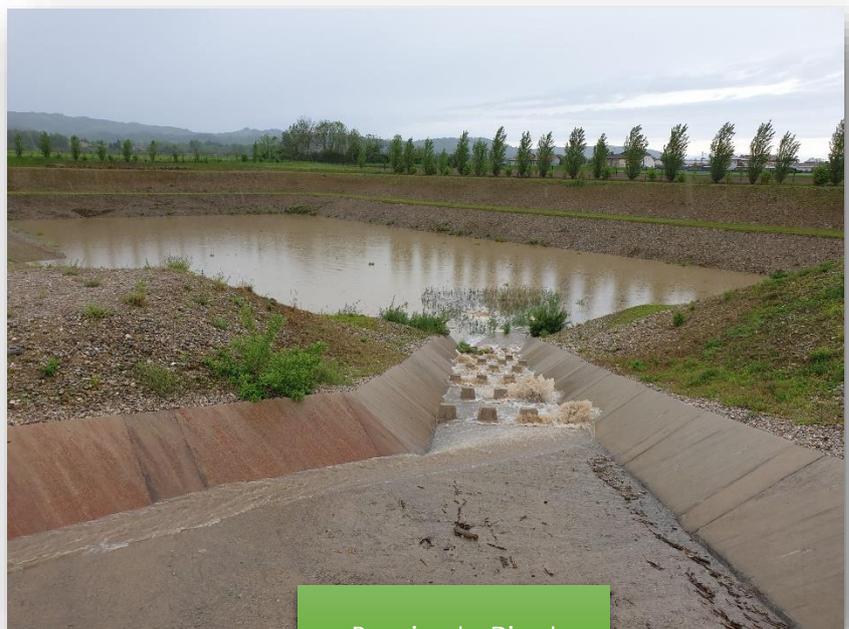
Par le passé, la commune a subi des inondations d'importance variable ; des habitations situées Route de la Côte, l'entreprise Fresenius et le centre-village (place Henri Gerbe) sont les zones principales susceptibles d'être inondées.

En 2016, le syndicat hydraulique Bièvre-Valloire a financé des travaux ayant pour objectif de retarder la montée du niveau du Rival, et donc de laisser le temps aux autorités de prendre les mesures préventives nécessaires à la protection des riverains :

- Construction d'un bassin d'infiltration au sud du Rival : 63 000 m³
- Construction d'un bassin d'infiltration au nord de la Coule (affluent du Rival) : 23 000 m³
- Construction d'une digue : 23 000 m³ à la limite de St Etienne de St Geoirs et Brézins



Bassin de la Coule



Bassin du Rival

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

Avant l'inondation

- Surveiller les alertes lancées par la mairie sur PanneauPocket (PP) et Voisins Vigilants et Solidaires (VVS) ou par les services de Météo France (après validation de la Préfecture)
- Suivre les consignes données par la mairie (porte-à-porte, alertes...)
- Prévoir une situation de repli (étage, combles...) avec un équipement minimal : denrées, eau potable, poste radio, médicaments indispensables, couvertures...
- Mettre hors d'eau les objets précieux, les documents importants, les produits dangereux ou polluants
- Couper les alimentations électricité et gaz
- Aménager les entrées d'eau (portes, soupiraux...)



Pendant l'inondation

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux (radio : France Bleue Isère, mairie)
- Rester en un point haut
- Ne pas sortir sa voiture d'un sous-sol, ni s'engager sur des voies inondées (respecter les déviations mises en place)
- Laisser les enfants à l'école : ils sont pris en charge et mis en sécurité par l'équipe enseignante
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche

Après l'inondation

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger qui subsiste
- Aider les sinistrés
- Aérer, désinfecter et chauffer les locaux inondés